





LES AIDES FINANCIERES A LA PRATIQUE SPORTIVE EN ILLE-ET-VILAINE

Ces aides financières sont cumulables sous certaines conditions*.

Attention : Tous les clubs ne participent pas aux différents dispositifs, Cf. Rubrique « comment ça marche ».

NOM DU DISPOSITIF	PORTEUR	ECHELON	DESTINATAIRES	QUELLE AIDE FINANCIERE ?	COMMENT CA MARCHE ?	CONTACT	+ D'INFORMATION
PASS'SPORT 	ETAT	National	. Les enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021 (ARS), ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) . Les jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	. Allocation de rentrée sportive de 50 euros	. Les bénéficiaires du Pass'Sport reçoivent un courrier leur indiquant leur éligibilité . Ce document doit être présenté au club *** . Carte des clubs participant au dispositif ICI	illeetvilaine@franceolympique.com	https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport
COUPON SPORT 	Département 35	Départemental	. Jeunes de 11 à 15 ans (nés entre 2006 et 2010) bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S)	. Pour un coût d'adhésion et de licence compris entre 45€ et 90 €, le jeune a droit à un coupon sport de 20 € . . Si ce coût est supérieur à 91 €, deux coupons sport sont octroyés, soit 40 € .	. Lors de l'inscription, vous devez fournir l'attestation d'allocation de rentrée scolaire au club sportif et pièce d'identité du jeune ou livret de famille . Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription ou après remboursement du club par l'ANCV	jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr	https://www.ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35
CARTE SORTIR ! 	Rennes Métropole	Métropole rennaise	. Tout individu selon les ressources et la composition du foyer résidant dans les communes de Rennes Métropole listées ICI . Etudiants boursiers des échelons 2 à 7	*ATTENTION : Le calcul des réductions Sortir ! intervient après déduction des aides de l'Etat ou du Département : le « Pass'Sport » et « Coupon Sport ». Puis s'ajoute la déduction du « Coup de Pouce » . Prise en charge à 50%, 60% ou 70% du coût de la ou des activités pratiquées pendant l'année (selon votre taux de prise en charge, votre aide ne pourra respectivement excéder 75€, 90€ ou 105 € par an et par personne).	. Création de la carte KorriGo Services. . Prendre contact avec le CCAS de sa commune *** . Liste des clubs sportifs partenaires ICI	Formulaire de contact APRAS : https://www.apras.org/contact/	http://www.sortir-rennesmetropole.fr/
COUP DE POUCE SORTIR ! 	Rennes Métropole	Métropole rennaise	. Utilisateurs de la carte Sortir !	. En plus de l'aide initiale Sortir ! 20€ ou 30€ de réduction supplémentaire selon l'âge : ➔ 30€ de « Coup de Pouce » seront accordés pour les jeunes jusqu'à 25 ans inclus, et sans conditions d'âge pour les étudiants et pour les jeunes accompagnés par WE KER et éligibles au dispositif Sortir ! ➔ 20€ de « Coup de Pouce » seront accordés pour les personnes de plus de 25 ans.	. Être utilisateur de la carte sortir ! *** . Liste des clubs sportifs partenaires ICI	Formulaire de contact APRAS : https://www.apras.org/contact/	http://www.sortir-rennesmetropole.fr/actualites/pour-la-rentree-coup-de-pouce-sortir